

## Résidence étudiante



4/8 passage du Coteau  
69009 Lyon



06 23 59 63 31 06 46 90 21 08



lyonvaise@cardinalcampus.fr

## Equipements



Appartements meublés et équipés prêts à vous accueillir

### Pièce à vivre :

- Un espace nuit avec lit simple ou double et coin cuisine & salon en fonction du type de logement
- Chambres séparées avec lit simple 90\*200 et coin salon dans les colocations
- Un espace bureau
- De nombreux rangements

### Coin kitchenette équipée :

- Réfrigérateur
- Four micro-ondes
- Plaques de cuisson vitro
- Kit vaisselle et ses ustensiles
- Un coin repas avec table et chaises
- Kit ménage

### Salle de bain :

- Douche
- Toilettes
- Vasque et meuble
- Chauffage électrique



Connexion internet gratuite

## Services de la résidence

- Réception clientèle
- Accès sécurisé par badge
- Vidéo-surveillance
- Wash Bar (service payant)
- Chill Room
- Local à vélo
- Parking payant à partir de 60€/mois TTC



Nos logements ouvrent droit à l'allocation logement (A.P.L.) de la CAF



## Tarifs 2023

Le forfait sur charges est inclus dans le montant du loyer. Il s'élève à 88€ par mois pour les colocations et 100€ par mois pour les studios et les T1. Il évolue selon la typologie de l'appartement. (Le forfait charges inclut eau chaude, eau froide et chauffage)

Type d'appartement	Loyer/ Mois TTC incluant les charges	Dépôt de garantie*
Chambre 8-12 m <sup>2</sup> dans appartement T4	de 320 à 432 €	500 €
Studio 18 - 21 m <sup>2</sup>	de 394 à 433 €	550 €
Studio PMR 19 - 20 m <sup>2</sup>	de 410 à 412 €	
T1 24 - 27 m <sup>2</sup>	de 482 à 524 €	600 €
T2 45m <sup>2</sup>	750 €	

Frais de dossier : à partir de 223€

Assurance habitation : obligatoire avant l'entrée dans les lieux

Abonnement EDF : compris dans les charges

Départ anticipé : 250€ (bail annuel avec séjour inférieur à 6 mois)

Petit déjeuner : 9€ (boisson chaude, 1 viennoiserie, jus d'orange)

Kit linge : 35€ le kit (linge de lit et linge de toilette)

Ménage privatif ponctuel : sur demande

Dépose ton dossier sur  
cardinalcampus.fr



Signature du bail dématérialisée

\*Pour les garants institutionnels, le montant du dépôt de garantie à verser est de deux fois le montant du loyer.